

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE42

présenté par
M. Potier, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT

À la seconde phrase de l'alinéa 57, substituer au mot :

« modernes »,

le mot :

« performants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : c'est la qualité et la performance des services énergétiques qui importent pour favoriser le développement, davantage que leur modernité.